

Informations pour m'inscrire à l'examen du baccalauréat

Baccalauréats général et technologique

Je prends connaissance des informations suivantes

et prends acte que ces informations ne portent que sur certains points particuliers de réglementation utiles à mon inscription

Dispense(s) d'épreuve(s) anticipée(s)

- Je suis candidat(e) scolaire, je change de série en terminale, je peux être dispensé(e) des épreuves anticipées non préparées dans ma série d'origine.

Bénéfice de notes

- Je me suis déjà présenté(e) et ai échoué à l'examen, je peux conserver, dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle je me suis présenté(e), mes notes supérieures ou égales à 10 du premier groupe d'épreuves (y compris celles obtenues aux épreuves anticipées). Je dois pour cela me présenter dans la même série. Je ne peux prétendre à l'obtention d'une mention.

Epreuves anticipées

- J'ai subi les épreuves anticipées du baccalauréat en 2019, je conserve mes notes d'épreuves anticipées y compris en cas de changement de série.
- Je suis redoublant(e), je choisis, pour chacune des épreuves anticipées, de conserver ma note ou de me réinscrire à l'épreuve.

Epreuves terminales

Epreuves obligatoires

- Je peux choisir une langue vivante (langue vivante 1 ou langue vivante 2) différente de mon enseignement de terminale.

Epreuves facultatives

- Je peux m'inscrire à deux épreuves facultatives au maximum (se renseigner sur les différents coefficients).
- Je souhaite que soit pris en compte ma note obtenue à l'épreuve orale de section européenne, je m'inscris à l'épreuve facultative : "évaluation spécifique".
- Je prends connaissance du niveau d'exigence et des modalités d'évaluation des épreuves d'arts en prenant l'attache de mon chef d'établissement (candidats scolaires) ou en consultant le document "Points particuliers de réglementation" (candidats individuels).
- Je choisis de m'inscrire à l'épreuve facultative "Art-danse" si j'ai un niveau "conservatoire".
- Je choisis de m'inscrire à l'épreuve facultative "EPS-danse" si j'ai une pratique régulière de la danse sans pour autant être spécialiste de la discipline.
- Je prends connaissance du niveau d'exigence et des modalités d'évaluation de l'épreuve facultative de :
 - Natation : être capable d'effectuer une épreuve chronométrée de 800 mètres en crawl en moins de 16 minutes (filles) ou en moins de 14 minutes et 23 secondes (garçons) ;
 - Judo : être titulaire à minima d'une ceinture marron ;
 - Tennis : être classé(e) au minimum 30 ;
 - Danse : être capable d'effectuer un solo style libre au service d'un propos. Niveau UNSS.

Haut niveau et haut niveau du sport scolaire

- L'épreuve facultative "éducation physique et sportive – haut niveau" ne peut être choisie que par les candidats qui, lors de leur parcours au lycée, figurent sur la liste ministérielle des sportifs de haut-niveau, la liste ministérielle des espoirs, la liste ministérielle des partenaires d'entraînement, la liste ministérielle des officiels de haut-niveau national et international ou appartiennent à un centre de formation de club professionnel, à une structure du parcours de performance fédérale (pôle sportif).
- L'épreuve facultative "éducation physique et sportive, haut-niveau du sport scolaire" ne peut être choisie que par les candidats qui, durant leur classe de seconde, première ou terminale (pour les candidats redoublants), ont obtenu au titre du sport scolaire (UNSS-UGSEL) un podium national, une certification nationale ou internationale de jeune officiel.



Contrôle de mon inscription à l'examen du baccalauréat

Baccalauréats général et technologique

Je vérifie la saisie des informations relatives à mon inscription (récapitulatif à l'écran), je vérifie ma confirmation d'inscription (document papier)

- Je vérifie les informations concernant mon état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance), adresse et numéro de téléphone.
- Je suis candidat(e) individuel(le), je vérifie mon choix d'établissement (ou zone géographique) dans lequel (ou laquelle) je devrai me présenter pour les épreuves écrites obligatoires de l'examen.
- Je vérifie avoir porté la mention "oui" dans le champ "handicap" après avoir effectué une demande d'aménagements d'épreuves dans l'application DECADE.
Si ma situation de handicap nécessite un aménagement visuel des sujets, je vérifie avoir précisé mon souhait dans le champ prévu à cet effet (ex : "Braille intégral").

-
- Je vérifie que je suis inscrit(e) dans la bonne série/spécialité.**
 - Je vérifie mes choix et l'ordre de mes langues vivantes obligatoires (langue vivante 1 et langue vivante 2).
 - Je vérifie mes choix et l'ordre de mes épreuves facultatives (épreuve facultative 1 et épreuve facultative 2).
 - Je suis candidat(e) scolaire, je vérifie pour l'épreuve obligatoire d'E.P.S. avoir sélectionné "EPS APTE" même si je suis "inapte".
 - Je suis candidat(e) individuel(le) ou scolarisé(e) dans un établissement privé hors contrat :
 - Je suis apte à la pratique de l'E.P.S. : je vérifie avoir sélectionné "EPS APTE" et je vérifie mon choix de couple d'activités physiques et sportives.
 - Je suis inapte à la pratique de l'E.P.S. : je vérifie avoir sélectionné "EPS INAPTE". Je dois fournir un certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'E.P.S. lors de l'envoi de ma confirmation d'inscription au rectorat.

-
- Je vérifie avoir fait le choix d'accepter ou de refuser la communication de mes résultats d'examen, en vue d'une publication par la presse ou sur les sites internet de sociétés de droit privé.
 - Je vérifie avoir fait le choix d'accepter ou de refuser la communication de mes résultats, de mon nom et de mon adresse aux collectivités territoriales en vue d'éventuelles félicitations.

-
- Je vérifie avoir daté et signé ma confirmation d'inscription**
Si je suis mineur(e) au moment de signer ma confirmation d'inscription, mon représentant légal doit également signer la confirmation d'inscription.

-
- Je prends acte que mon inscription est un acte personnel qui relève de ma responsabilité de candidat(e).**
 - Je prends acte qu'aucune modification relative à mon inscription ne pourra être autorisée :**
 - *Après la date de fermeture du serveur fixée **au jeudi 28 novembre 2019** si je suis candidat(e) scolaire*
 - *Après la date fixée pour le retour de la confirmation d'inscription : **le vendredi 13 décembre 2019** si je suis candidat(e) individuel(le).*